



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 9 MARS 2021 à 18h30

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Étaient présents :

Nombre de délégués élus
9

M. Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwih, Président
M. Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1^{er} vice-président
M Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2^{ème} vice-président
M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim
M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwih
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée suppléante d'Ammerschwih
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Délégués en fonction
9

Étaient excusés :

M Robin KOENIG, délégué d'Ammerschwih
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr

Délégués présents
8

Assistait également :

Mme Martine WARTH, secrétaire général du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL accueille l'assemblée à 18h30 et, s'assurant du quorum, ouvre la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président souhaite la bienvenue au nouveau correspondant de presse, Monsieur Vincent HERMANN. Il présente ensuite à l'assemblée Madame WARTH qui assurera dorénavant le secrétariat général du syndicat, fonction qu'elle occupe en qualité d'attaché à la Ville d'Ammerschwih ainsi qu'au Syndicat Intercommunal des eaux du Nord-Ouest de Colmar.

Monsieur François LALLEMAND signale pour sa part qu'il sera contraint de quitter la séance avant sa clôture.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Communications*
 1. Approbation de la séance du 22 Décembre 2020
 2. Durées d'amortissement des biens
 3. Débat d'Orientation Budgétaire
- *Divers*

9.03.2021 / Communications

- Date du prochain Comité Directeur : mardi 06 avril 2021 à 18h30
- Monsieur Robin KOENIG, conseiller municipal d'Ammerschwihr a adressé au Président sa démission du poste de délégué, conformément aux dispositions du CGCT en son article. L. 5211-1 par renvoi à l'article L. 2121-4. Tant en sa qualité de Président du SIVOM que celle de maire d'Ammerschwihr, il a pris acte de cette démission, non équivoque et définitive, portée à la connaissance du préfet. Le Président précise que cette intervient après que Robin KOENIG ait été nommé directeur général des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération.
- Le Trésorier de Kaysersberg, pour un récent courriel, a informé le SIVOM de l'impossibilité pour la structure de percevoir la taxe de séjour, dès lors qu'elle est déjà instituée par ses communes membres. Ainsi les taxes versées à raison des hébergements sur le site des Trois Epis doivent revenir directement aux communes d'implantation et, pour Ammerschwihr, à la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg. Le budget 2021 du SIVOM en tiendra compte.
- La porte d'accès des bureaux du SIVOM endommagée par bris de glace a donné lieu à réparations pour un montant de 408.72 € TTC, dépense intégralement remboursée par l'organisme d'assurance.

1 / 09.03.2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2020, transmis aux membres du Comité Directeur, est adopté à l'unanimité.

2 / 09.03.2021 - Durées d'amortissement des biens

Vu les délibérations du comité directeur en date du 17/02/2011 et du 30/06/2011 déterminant les durées d'amortissements des différents biens,

Considérant la nécessité de prendre une délibération sur les méthodes d'amortissement, en tenant compte pour le budget général de la nouvelle nomenclature comptable M57,

Compte tenu des options retenues en séance de travail et des explications du Président,

Le Comité Directeur, après en avoir débattu, à l'unanimité des voix,

1. **Décide** d'abroger au 1^{er} janvier 2021 les délibérations du 17/02/2011 et celle du 30/06/2011 relatives aux méthodes d'amortissement pratiquées jusqu'à présent.
2. **Décide** que seules les immobilisations obligatoires devront désormais être amorties et ce pour les biens acquis après le 1^{er} janvier 1996 comme le stipule la loi.
3. **Dit** que les immobilisations qui n'étaient pas amorties à ce jour le seront à partir de 2021 sans rattrapage sur les années antérieures.

4. **Maintient** la pratique antérieure, pour l'ensemble des budgets, d'amortissement linéaire à partir de l'année suivant les nouvelles acquisitions ou réalisations des immobilisations.
5. **Fixe** les durées d'amortissements détaillées dans le tableau ci-dessous :

SIVOM DES TROIS-EPIS - AMORTISSEMENT DES BIENS - DUREES			
I. BUDGET PRINCIPAL		II. BUDGET EAU	
Catégories de biens	Durée	Catégories de biens	Durée
Agencement & aménagement de bâtiment	45	Réservoirs	48
Bâtiments légers, abris	15	Bâtiments légers, abris	15
Autres agencements & aménagements	45	Aménagement de bâtiments, installations électriques & téléphone	15
Plantations	35	Conduites	30
Equipements sportifs	10	Compteurs	10
Equipements de garage & ateliers	10	Appareils de laboratoire, outillage	5
Installation & appareil de chauffage	10	Pompes, appareils Electro, ventilation	10
Matériels	5	Organes de régulation	4
Matériels de bureau électrique	3	Matériel informatique	5
Matériel informatique	5	Logiciels	2
Mobilier	10		
Camions & véhicules industriels	5		
Voitures	5		
Logiciel	2		
Autres réseaux (eaux pluviales / télécom)	30		
Nouveaux amortissements obligatoires M 57			
Réseaux d'électrification	50		

3 / 09.03.2021 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux régions, aux départements, aux communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il est rappelé que le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

--- Départ de M. François LALLEMAND à 19H05 durant le point 3---

Vu le document remis aux délégués avant la séance, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé et les explications du Président, qui rappelle le consensus trouvé par les maires des trois communes membres, en février dernier, à savoir un montant global des participations communales figé à 200 000 € pour l'exercice 2021, contribution pour chaque commune en proportion de la base du potentiel fiscal propre au périmètre des Trois Epis, se traduisant ainsi : Ammerschwih, 35.65 % soit 71 300 € / Niedermorschwih 20.62 % soit 41 240 € et Turckheim 43.73 % soit 87 460 €.

Entendu l'intervention de M. GLENAT qui confirme la conformité des orientations aux accords financiers intervenus pour l'exercice en cours, relevant que le dialogue reprendra nécessairement pour l'exercice suivant.

Entendu également l'intervention de M. LAMEY qui souligne n'avoir pas été favorable à la décision prise par le Comité directeur, en novembre 2020, concernant la fin de prise en charge des frais de restauration scolaire pour les enfants du site scolarisés à Niedermorschwihr. En effet, le SIVOM n'ayant pas de compétence périscolaire, cette participation était injustifiée et conduisait le Comité Directeur à régulariser la situation en mettant fin à cette pratique irrégulière fin juin 2021.

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Directeur **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021, tant pour le budget général que pour le service de l'eau.

Divers

- M. LAMEY tient à rendre compte au comité de divers dossiers
- ✓ Par courrier de début mars, l'attention du directeur de l'hôtel l'Alexain a été attirée sur les dangers liés aux chutes de pierres depuis le terrain d'assise de l'hôtel sur le trottoir et la voie en contrebas. Les intempéries de début d'année ont fragilisé l'ouvrage. D'autres éboulements sont à craindre et la direction a été invité à y remédier.
- ✓ La création d'un accès de la Roseraie pour le véhicule de service du SIVOM, pour un gain de temps et d'efficacité, est en cours de chiffrage.
- ✓ En cours de chiffrage également l'installation d'un compteur Linky, dédié aux manifestations sur les parkings des Antonins.
- ✓ Voirie et trottoirs à la sortie de Trois Epis vers Labaroche, en mauvais état, nécessiteraient des travaux de remise en état mais le dossier s'avère complexe, confirme M. Marc SCHIELE : les réseaux d'assainissement en sous-sol incombent au SMAV, voirie, garde-corps et mur de soutènement relèvent de la compétence du Conseil Européen d'Alsace, le SIVOM ayant compétence pour les trottoirs et le réseau des eaux pluviales.
- M. REINSTETTEL confirme qu'un contrat de prestation de service a été signé par ses soins pour la détection et la localisation de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.
- M. GLENAT indique qu'une lettre sera adressée aux habitants du site pour une meilleure gestion des déchets verts, qui ne peuvent être abandonnés sur l'espace public ou la forêt alentour. Le président ajoute que cette lettre pourrait également être l'occasion de rappeler les règles en matière de brûlage des déchets, verts ou autres.
- M. GLENAT rappelle que, s'agissant de la propreté de la station, la ville de Turckheim programmera annuellement deux ou trois passages de la balayeuse communale. Le gain de temps pour l'agent du SIVOM permettra un travail accru pour l'entretien de la Roseraie.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,

le Président lève la séance à 19h35.

Le Président, Patrick REINSTETTEL



**TABLE DES MATIERES DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR,
 Séance du 9 mars 2021**

Approbation du compte rendu de la séance du 09.03.2021

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M. Patrick REINSTETTEL, Président, délégué d'Ammerschwihr	
	Tous les points	M. Gérard GLENAT, 1 ^{er} Vice-Président, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M. Jean-Luc LAMEY, 2 ^{ème} Vice- Président, délégué de Niedermorschwihr	
	Les points 1 à 3	M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwihr	
	Tous les points	Mme Lucie GLEIZES, déléguée suppléante d'Ammerschwihr	
/		Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr	/
	Tous les points	M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr	

*Document certifié exécutoire, compte tenu de sa
 notification en Préfecture de Colmar,
 le :*

*& de sa publication aux Trois-Epis, le même jour.
 Le Président, Patrick REINSTETTEL*